



HAL
open science

De l'économie de la haine à l'économie de traite. Captifs et (ré)organisation sociale chez les Indiens caraïbes au XVIIe siècle

Benoît Roux

► To cite this version:

Benoît Roux. De l'économie de la haine à l'économie de traite. Captifs et (ré)organisation sociale chez les Indiens caraïbes au XVIIe siècle. Éric Roulet. Conquistadores, négriers et inquisiteurs. Trois figures majeures du monde colonial américain XVIe-XVIIIe siècles. Hommages à Bernard Grunberg, L'Harmattan, pp.195-208, 2018, 978-2-343-14880-9. <hal-01877261>

HAL Id: hal-01877261

<https://normandie-univ.hal.science/hal-01877261v1>

Submitted on 15 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

Éric ROULET (édit.)

CONQUISTADORES, NÉGRIERS ET INQUISITEURS

Trois figures majeures du monde colonial américain

XVI^e-XVIII^e siècles

Hommages à Bernard Grunberg

A RECHERCHES



L'Harmattan

Éric ROULET (édit.)

Conquistadores, négriers et inquisiteurs

*Trois figures majeures du monde colonial américain
XVI^e-XVIII^e siècles*

Hommages à Bernard Grunberg

L'Harmattan

éditeur : Éric ROULET
mise en page et maquette : Éric ROULET
assistante d'édition : Corinne RAMEAU
couverture : André THEVET, *Les vrais portraits et vies des hommes illustres*, 1584, fol. 385r. Cliché : Franck Lestringant.

© L'Harmattan, 2018
5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris

<http://www.editions-harmattan.fr>

ISBN : 978-2-343-14880-9
EAN : 9782343148809

DE L'ÉCONOMIE DE LA HAINE À L'ÉCONOMIE DE TRAITE.
CAPTIFS ET (RÉ)ORGANISATION SOCIALE
CHEZ LES INDIENS CARAÏBES AU XVII^E SIÈCLE

BENOÎT ROUX
Université de Rouen Normandie–ERAC EA 4705

A la fin de l'année 1683, une ordonnance royale relative à la traite négrière est publiée dans l'ensemble des colonies françaises aux Antilles :

« Sa Majesté étant informée du préjudice que la compagnie du Sénégal reçoit du commerce que les Français habitués aux îles françaises de l'Amérique et côtes de Saint-Domingue font des Nègres avec les naturels, tant de la Terre-Ferme que des îles Caraïbes, qui les enlèvent aux Anglais et Hollandais établis audit pays, et voulant maintenir le privilège qu'elle lui a accordé de porter seule des Nègres auxdites îles et côtes de Saint-Domingue, Sa Majesté a fait très expresses défenses, et prohibitions à tous sujets d'acheter aucun Nègre des Indiens tant de la Terre Ferme que des îles Caraïbes¹ ».

En entendant y mettre fin, au nom de l'Exclusif, cet acte attire d'emblée l'attention de l'historien sur un aspect souvent ignoré de la traite antillaise : le commerce interlope d'esclaves mené par les Indiens caraïbes à la fin du XVII^e siècle. Aussi peu documentée soit-elle, cette pratique n'est pourtant pas sans faire écho aux témoignages des premiers temps de la conquête, lorsque, rapportant des informations supposées lui avoir été transmises par les Indiens des Grandes Antilles, Colomb écrit :

« Tous les gens qu[e l'amiral] a rencontrés jusqu'à présent ont une très grande peur des *Caniba* ou *Canima* [...] et il pense que ces derniers vont capturer les autres dans leur pays et jusque dans leurs maisons² ».

Si le second voyage de l'amiral a confirmé la présence de captifs chez les Indiens caraïbes, il n'est alors question que d'une économie coutumière sacrificielle, débouchant sur la consommation rituelle de prisonniers de guerre. Dans quelle mesure l'irruption des Européens dans l'archipel

¹ Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence [désormais ANOM], A²⁴, *Ordonnance du roi portant défenses d'acheter des Nègres aux Indiens, et des Caraïbes et des terres-fermes, et d'apporter dans les îles des Nègres pour les vendre à peine de confiscation*, Fontainebleau, le 23 septembre 1683, fol. 20v-21r.

² Cristóbal COLON, *Textos y documentos completos*. Éd. De C. Varela et J. Gil, Madrid, Alianza Editorial, 1992, p. 65.

caribéen et les bouleversements socioculturels consécutifs, ont-ils conduit à une évolution de ce schéma traditionnel vers un système marchand au XVII^e siècle ? C'est à cette question que nous souhaitons nous consacrer ici. Ainsi, nous serons amené à nous interroger d'abord sur les ressorts de la dynamique guerrière chez les Amérindiens des Petites Antilles. Puis nous tenterons d'esquisser les portraits de captifs dans leurs rapports à la société caraïbe. Nous verrons, enfin, en quoi l'intrusion des Européens dans l'espace antillais a modifié durablement ces structures.

ETOUCOU OU L'EXERCICE NÉCESSAIRE DE LA GUERRE

Dès les premiers contacts, les Européens ont observé que les Indiens caraïbes possédaient un *ethos* guerrier particulièrement exacerbé. Le dominicain Raymond Breton, qui a vécu près de cinq ans parmi les Amérindiens de la Dominique, conclut que ses hôtes ont une préoccupation majeure : « *Etoucou*, guerre, la guerre, leurs guerres. Toutes leurs harangues, qui sont si fréquentes, ne sont que de guerre, et pour les animer contre leurs ennemis »³. Ce n'est pas manquer d'esprit critique face aux sources que de l'affirmer à notre tour.

Pourquoi la guerre ?

La recherche du *pourquoi* de la guerre chez les Indiens caraïbes a, en revanche, suscité de l'incompréhension chez les auteurs du XVII^e siècle, avant de nourrir les débats des ethnohistoriens contemporains. Les seconds à la suite des premiers ont généralement investi les guerres caraïbes d'une logique vindicative, puisant leur argumentaire dans les discours naturalistes⁴. En 1658, le pasteur Charles de Rochefort analyse les motifs de la guerre en ces termes :

« Le but qu'ils ont en cette guerre n'est pas de se rendre maîtres d'un nouveau pays ou de se charger des dépouilles de leurs ennemis, mais ils ne se proposent que la seule gloire de les vaincre et d'en triompher et le plaisir d'assouvir sur eux la vengeance qu'ils respirent des torts qu'ils en ont reçus⁵ ».

En convoquant, sans la nommer, la loi biblique du talion, le ministre protestant plaque sur les réalités indigènes une grille de lecture propre à être reçue par ses contemporains, marqués par la culture de l'honneur. Si la vengeance au sens anthropologique est bien une réalité dans la société

³ Raymond BRETON, *Dictionnaire caraïbe-français* [1665], Paris, Karthala/IRD, 1999, p. 112.

⁴ Voir Miguel ABENSOUR, « Le *Contre Hobbes* de Pierre Clastres », dans M. ABENSOUR (dir.), *L'esprit des lois sauvages. Pierre Clastres ou une nouvelle anthropologie politique*, Paris, Seuil, 1987, p. 115-144.

⁵ Charles de ROCHEFORT, *Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique* [1658]. Éd. de B. Grunberg, B. Roux et J. Grunberg, Paris, L'Harmattan, 2012, t. 2, p. 209.

caraiïbe, elle doit néanmoins être distinguée de l'activité martiale. La vendetta (*niïebémali*) ne se développe, en effet, qu'au sein de la communauté caraiïbe, pour la régulation de certains conflits. Institution tribale, elle ne pouvait être déclenchée que si une violation des règles du groupe – Breton parle « d'injustice » – avait été publiquement constatée, puisqu'elle consistait à obtenir réparation⁶. De même faut-il différencier le pillage (*abácani*) de la guerre proprement dite, bien que l'un soit généralement présenté comme le corolaire de l'autre, notamment dans les sources administratives espagnoles du XVI^e siècle⁷.

S'agissant de l'*etoucou*, et dans le strict contexte de la conquête et de la colonisation européenne de l'archipel, le but des Indiens pourrait, en apparence, se résumer à la défense de leur indépendance territoriale. En 1722, le jésuite Adrien Le Breton plaide ainsi l'existence d'une priorité ontologique de la liberté chez les guerriers insulaires :

« Peut-être dès les premiers débuts de la société qui s'instituait, ils furent saisis d'une telle haine je ne dis pas de la servitude, mais de n'importe quel pouvoir, d'une autorité supérieure, ou de l'obéissance, que même le nom leur en est insupportable. Donc être subordonnés à quelqu'un et obéir à un ordre sont, à leurs yeux, de la dernière indignité. D'où la valeur, aujourd'hui encore parmi eux, de cette liberté sous toutes ses formes⁸ ».

Cependant, la guerre indigène ne se déploie pas de n'importe quelle manière ni selon n'importe quels usages. Colomb le premier évoque des expéditions guerrières au long cours menées par les Indiens caraiïbes⁹. Au milieu du XVII^e siècle, Charles de Rochefort, comme d'autres, mentionne encore :

« ces Arouagues [Arawak] que nos Antillais vont chercher en leur pays ordinairement une fois ou deux par an [...] bien que de la dernière des Antilles [...] jusqu'aux terres de[s] Arouagues [en Terre Ferme], il y ait environ trois cents lieues de chemin »¹⁰.

Et l'auteur du manuscrit de l'Inguimbertaine d'ajouter, avec une étonnante modernité : « Vrai est qu'ils ne tâchent point à tuer, s'ils n'y sont contraints pour sauver leur vie, car leur honneur et profit est de prendre leurs ennemis en vie pour les manger en solennité »¹¹. Au regard de ces témoignages,

⁶ R. BRETON, *Dictionnaire caraiïbe-français*, op. cit., p. 184.

⁷ *Ibid.*, p. 1.

⁸ Adrien LE BRETON, *Relation historique sur l'île caraiïbe de Saint-Vincent en indien Youroumayn*. Éd. de R. Lapierre, R. Divone, *Annales des Antilles*, 25, 1982, p. 42.

⁹ C. COLON, *Textos y documentos*, op. cit., p. 158.

¹⁰ Ch. de ROCHEFORT, *Histoire naturelle et morale*, op. cit., t. 2, p. 207.

¹¹ *Relation d'un voyage infortuné fait aux Indes occidentales*, dans *Voyageurs anonymes des Antilles*. Éd. de B. Grunberg, B. Roux et J. Grunberg, Paris, L'Harmattan, 2014, [désormais *Anonyme de Carpentras*], p. 95-96.

l'etoucou ne relèverait donc pas nécessairement d'impératifs territoriaux ou stratégiques ; il ne serait question que de captifs. Le guerrier caraïbe serait avant tout un ravisseur agissant à la marge de son groupe. Pour autant, il ne s'agit pas de figer la guerre caraïbe dans une tradition et d'en ignorer les évolutions historiques.

Individualités guerrières et espace sociopolitique

Les nombreuses observations faites au XVII^e siècle permettent d'esquisser à grands traits les dynamiques internes de la société caraïbe. *L'etoucou* y apparaît comme le creuset où se produisent et se reproduisent les principales figures de l'espace sociopolitique indigène.

Commençons par ouvrir une parenthèse. L'unité sociale élémentaire chez les Indiens caraïbes est l'*autê*¹². Ce groupe résidentiel est le lieu d'habitation d'une même famille polygyne étendue, celle d'un capitaine (*tiouboutouli aôte*)¹³. Chacune de ses épouses partage avec ses fils et filles célibataires une habitation propre (*mánna*), située autour de la place du carbet ou maison des hommes (*táboüi*)¹⁴. Les filles mariées à des non-capitaines résident également, avec mari et enfants, dans l'*autê* de leur père¹⁵. Économiquement, l'*autê* est une unité autonome de production et de consommation¹⁶. Il n'est pas pour autant isolé. Les Indiens de différents hameaux, voire de différentes îles se réunissent fréquemment selon des degrés d'intégration supérieurs, dont le fonctionnement et l'articulation demeurent incertains : l'*oùbao* ou « île » et l'*ibe* ou « nation ». Fondés pour partie sur des liens de parenté intra et interinsulaire, ces agrégats sociaux constituent des niveaux cruciaux de la socialité caraïbe¹⁷. Le carbet symbolise cette *unité*. C'est en leur sein que se déroulent les assemblées

¹² R. BRETON, *Dictionnaire caraïbe-français*, *op. cit.*, p. 33.

¹³ R. BRETON, *Dictionnaire français-caraïbe*, Auxerre, Gilles Bouquet, 1666, p. 60 ; Ch. de ROCHEFORT, *Histoire naturelle et morale*, *op. cit.*, t. 2, p. 200.

¹⁴ R. BRETON, *Dictionnaire caraïbe-français*, *op. cit.*, p. 176 et 235. Mot d'origine tupi-guarani, introduit par les Français en Guyane et aux Antilles, le carbet désigne au sens strict le *táboüi* ou maison des hommes et par extension la place centrale du hameau (*acaonagle*), voire l'*autê* dans son entier (RENAULT-LESCURE, « Glossaire français d'origine amérindienne », dans R. BRETON, *Dictionnaire caraïbe-français*, *op. cit.*, p. 260).

¹⁵ Jean-Baptiste DU TERTRE, *Histoire générale des Antilles habitées par le François*, Paris, Thomas Jolly, 1667, t. 2, p. 378 [désormais DU TERTRE 1667-1671].

¹⁶ R. BRETON, *Dictionnaire caraïbe-français*, *op. cit.*, p. 141 et 173 ; *Anonyme de Carpentras*, p. 53.

¹⁷ R. BRETON, *Dictionnaire caraïbe-français*, *op. cit.*, p. 204 et 137. Le terme de *nation* apparaît chez plusieurs auteurs français appliqué au monde caraïbe. Dans la France du XVII^e siècle, la nation désigne une province – les Normands, par exemple – disposant de privilèges qui consacrent son individualité (représentants, juridictions particulières etc.), voir Yves DURAND, « Nation, nations », dans Lucien BÉLY (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2010, p. 882-883. Dans le contexte amérindien, le terme « nation » paraît devoir être pris pour un synonyme de ligue interinsulaire. Le terme *ibe* renvoie à la notion de multitude (R. BRETON, *Dictionnaire caraïbe-français*, *op. cit.*, p. 164).

festives (*ouïcou*) essentielles à la reproduction symbolique de la société, ou que se résolvent les questions relatives à la justice, à la guerre, à la paix et aux alliances.

Les sources du XVII^e siècle distinguent généralement un ou plusieurs « grands capitaines » (*ouïboutou*) par île. Les prérogatives de l'*ouïboutou* sont limitées dans le temps et à la seule sphère martiale. Si l'ensemble des auteurs s'accorde sur le fait que leur légitimité repose sur leurs qualités guerrières individuelles, leur capacité à mobiliser un grand nombre de guerriers à l'issue des *ouïcou* se révèle tout aussi essentielle. Aussi voit-on certains capitaines se lancer dans des stratégies matrimoniales, faisant coexister des mariages proches avec leur cousine croisée et des mariages lointains avec des femmes extérieures à cette parenté déjà établie, afin de tisser un vaste réseau d'alliés dans d'autres *auté* ou d'autres îles¹⁸.

Le *boyé* ou chamane est l'autre personnalité centrale de la communauté caraïbe. Par les relations privilégiées qu'il entretient avec certains esprits (*rioché*), il détermine si l'*ouïboutou* doit ou non entrer dans la dynamique guerrière. Il est celui qui perçoit l'issue de la bataille avant même le retour des expéditions. Homme-médecine, il pense et réalise son activité thérapeutique comme un acte de vengeance en réponse à l'agression magique que constitue la maladie. Au vrai, tout dans la praxis du *boyé* renvoie à l'image d'un guerrier, un « guerrier de l'invisible »¹⁹.

Dernier individu enfin qui participe du mécanisme martial : le « capitaine de pirogue » (*tiouboutouli canáoa*) qui commande aux 25 à 60 hommes de chaque embarcation (*canáoa*). Faisant lui aussi l'objet d'une préséance temporaire au cours de l'expédition, le *tiouboutouli canáoa* est généralement le propriétaire de sa pirogue. Là encore, tous ne peuvent prétendre à faire construire une *canáoa* ; il faut pouvoir mobiliser une importante main d'œuvre familiale et non familiale²⁰.

Mais la centralité de l'*etoucou* s'exprime aussi à travers l'existence d'un idéal guerrier présent dans de nombreuses composantes de la vie sociale caraïbe²¹ : l'éducation des garçons qui vise à produire des individualités

¹⁸ Ch. de ROCHEFORT, *Histoire naturelle et morale*, op. cit., t. 2, p. 222.

¹⁹ Nous reprenons ici l'expression de Philippe DESCOLA, Jean-Luc LORY, « Les guerriers de l'invisible. Sociologie comparative de l'agression chamannique en Papouasie Nouvelle-Guinée (Baruya) et en Haute-Amazonie (Achuar) », *L'Ethnographie*, 78, n° 87-88, 1982, p. 85-111. Voir Raymond BRETON, *Relations de l'île de la Guadeloupe*, Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1978, p. 56 ; sieur de LA BORDE, *Relation de l'origine, mœurs, coutumes, religion, guerres et voyages des Caraïbes, Sauvages des isles Antilles de l'Amérique*, dans *Recueil de divers voyages faits en Afrique et en Amérique, qui n'ont point été encore publiés*. Éd. de H. Justel, Paris, Louis Billaine, 1674, p. 10-12.

²⁰ *Anonyme de Carpentras*, p. 88. Lorsque l'expédition est d'envergure et que de nombreuses pirogues sont engagées, toutes seraient placées sous l'autorité d'un « capitaine de flotte » (*nhalené*) (Ch. de ROCHEFORT, *Histoire naturelle et morale*, op. cit., t. 2, p. 200).

²¹ Par ailleurs, la racine *ouïboutou*, commune à trois des quatre termes désignant des capitaines, renvoie à la nature intrinsèquement guerrière de ces fonctions : *ouï*, signifiant

guerrières et des hommes vifs et résistants²² ; la production et reproduction de l'inégalité sexuelle dans la division du travail qui maintient les hommes en disponibilité pour la guerre²³ ; la constitution de l'*autê* et son développement qui sont en partie inhérents au prestige guerrier²⁴. Si le mariage préférentiel entre cousins croisés est culturellement valorisé chez les Indiens caraïbes, un père peut, en effet, offrir sa fille à un homme dont la bravoure a été mise en avant au cours de la fête célébrant le retour des combattants, dans la harangue épique de l'*ouboutou*. Ce contrôle de l'accès aux filles pubères, combiné à la règle de résidence uxorilocale stricte pour les non-capitaines, assure la cohésion disciplinée des guerriers et leur loyauté envers les capitaines²⁵.

À travers quelques rares exemples, l'*etoucou* apparaît enfin comme l'institution qui structure les relations entre les *autê*. La guerre de capture met, en effet, en branle une dynamique du don et du contre-don entre les différents capitaines. Le dominicain Du Tertre évoque ainsi la trajectoire d'un jeune Arawak, Alayoülé, capturé vers l'âge de huit ou neuf ans par un Indien de Saint-Vincent. À l'occasion d'un mariage, celui qui était destiné à être sacrifié par son ravisseur est envoyé au capitaine d'un autre *autê* de l'île. Par la suite, ce dernier fait présent d'Alayoülé à l'émissaire caraïbe du gouverneur Charles Hoüel. Les contreparties de ces dons successifs ne sont pas explicites. Le second paraît néanmoins s'inscrire dans un processus rituel d'apaisement des tensions²⁶.

CAPTATION DE L'AUTRE ET CONSTRUCTION DE SOI

L'irruption des Espagnols dans l'archipel caraïbe va introduire un véritable hiatus. La confrontation entre les Indiens et les nouveaux venus est quasi immédiate. Mais par trop restreint, le corpus de documents antérieurs au moment où les affrontements Caraïbes-Européens supplantent l'opposition initiale Caraïbes-Arawaks n'autorise pas une réelle réflexion diachronique sur l'*etoucou*.

« notre » et *boutou*, « massue » (Ch. de ROCHEFORT, *Histoire naturelle et morale*, op. cit., t. 2, p. 200).

²² Anonyme de Carpentras, p. 83-86.

²³ Jacques BOUTON, *Relation de l'établissement des François depuis 1635 en l'isle de la Martinique*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1640, p. 111-112.

²⁴ Ch. de ROCHEFORT, *Histoire naturelle et morale*, op. cit., t. 2, p. 220.

²⁵ Les règles de coopération et d'obéissance qui lient les gendres à leurs beaux-pères sont symboliquement marquées par la filiation étymologique entre les expressions *boüittéliméentina*, « je suis parent », et *boüittoucou*, « un sujet, un marinier » (R. BRETON, *Dictionnaire caraïbe-français*, op. cit., p. 46).

²⁶ DU TERTRE 1667-1671, t. 2, p. 487-488.

Les « fuyards »

Au début du XVII^e siècle, l'auteur du manuscrit anonyme de Carpentras, qui a été le témoin privilégié de l'ensemble du processus guerrier, explique : « pour la raison de cette haine, nous ne l'avons pu apprendre. [Les Caraïbes] disent seulement [que les Arawaks] ne valent rien, je crois qu'ils ne le savent pas eux-mêmes et qu'ils font cela par coutume »²⁷. Derrière l'apparente irrationalité de la guerre indigène mise en avant dans cette remarque – qui n'est pas isolée –, des éléments de compréhension plus profonds s'expriment. Structuellement, la guerre ne servirait pas à se venger (« la raison [...] ils ne le savent pas eux-mêmes »), mais avant tout à faire la guerre (« par coutume »). Dans la logique indigène de perception du Soi, la désignation péjorative des Arawaks (« ils ne valent rien »), dénommés *toüálitcha*, c'est-à-dire « les fuyards », par les hommes caraïbes, insinue que l'ennemi est capturé puis tué en tant qu'*étranger*²⁸. Une telle hypothèse n'est pas nouvelle et se retrouve sur tout le continent américain : « les sociétés primitives fixent les frontières de l'humanité aux limites du groupe tribal, en dehors duquel elles ne perçoivent plus que des étrangers, c'est-à-dire des sous-hommes sales et grossiers, sinon même des non-hommes »²⁹.

Dans cette société caraïbe marquée du sceau de l'oralité, où tout est parole, la logique de prédation humaine qui sous-tend l'*etoucou* ne saurait se comprendre sans rappeler la teneur des harangues préparatoires aux expéditions guerrières :

« [une vieille Indienne] conclut que ce serait à leur nation une lâcheté honteuse et insupportable, s'ils ne prenaient la vengeance de tous ces maux, imitant la générosité de leurs prédécesseurs, braves Caraïbes, qui n'ont rien eu en plus grande recommandation que de tirer raison des injures qu'ils avaient reçues et qui, après avoir secoué le joug que les tyrans [*i.e.* Arawaks] leur voulaient imposer pour asservir leur ancienne liberté, ont porté tant de fois leurs armes victorieuses dans les terres de leurs ennemis³⁰ ».

Plusieurs auteurs des XVII^e-XVIII^e siècles ont vu dans ce monologue l'origine de la résistance des Indiens et de leur aversion pour toute forme d'autorité et de soumission. La glose philosophico-politique écartée, ne gardons que l'analyse du discours de la haine. Durant les *ouïcou*, le discours des vieilles femmes réactualise sans cesse la relation de causalité du passé au présent. Au-delà de l'espace et du temps, cette anamnèse rituelle permet de recréer, selon la tradition, du continu et du signifiant. La haine primordiale pour l'Arawak est le fruit d'une oppression subie *originellement*. Elle trouve

²⁷ Anonyme de Carpentras, p. 94.

²⁸ R. BRETON, *Dictionnaire français-caraïbe*, *op. cit.*, p. 27 ; R. BRETON, *Dictionnaire caraïbe-français*, *op. cit.*, p. 237.

²⁹ Claude LÉVI-STRAUSS, *La pensée sauvage*, Paris, Plon, 1962, p. 201.

³⁰ Ch. de ROCHEFORT, *Histoire naturelle et morale*, *op. cit.*, t. 2, p. 204.

son application dans l'issue des expéditions guerrières : la cannibalisation de l'Autre.

L'ennemi (*etoutou*) tué au combat est souvent consommé – au moins en partie, et le reste est boucané – sur place. Le captif (*támon*), lui, est sacrifié au retour de l'expédition³¹. Aucune tentative de socialisation ou d'assimilation pérenne n'est possible, de sorte que la distance socioculturelle qui sépare les Indiens caraïbes de leur victime sacrificielle est maintenue. Cette norme souffre néanmoins deux exceptions : les femmes et les jeunes garçons. Les femmes capturées ne sont jamais sacrifiées. Elles sont intégrées en tant qu'épouses-captives (*oubéerou*) des capitaines, renforçant ainsi le caractère polygyne de la société caraïbe³². Quant aux jeunes garçons, leur consommation est différée. Leur chair, comme celle des femmes, est jugée impropre. Selon l'*Anonyme de Carpentras*, le jeune *támon* vit librement au sein du groupe jusqu'à l'âge de 18-20 ans. Il porte les cheveux courts, contrairement à ses hôtes. Lorsqu'il est en âge d'être sacrifié, les Caraïbes l'engraissent pendant cinq ou six mois, ne l'autorisant alors qu'à dormir et manger³³. Il est ensuite sacrifié selon le même processus que ses aînés.

Après avoir été assommé, à l'aide d'une massue (*boútou*), le captif est dépecé par le plus vieux capitaine et boucané. Sa chair est partagée et consommée le lendemain au sein du groupe. Son cœur est mangé par les plus valeureux. Sa tête, après avoir été traînée dans la cendre, est mise de côté pour être offerte aux « amis qui les viendront voir ». La graisse est conservée dans des Calebasses – « comme un trophée » dit le dominicain Labat³⁴ –, pour être mélangée plus tard à d'autres aliments. Les os longs sont évidés, puis utilisés pour confectionner des flûtes, dont les Caraïbes jouent au cours de l'*ouïcou*. Le membre viril, enfin, est rejeté à la mer³⁵. Les qualités de l'Autre sont ainsi ingérées en même temps que ses facultés guerrières sont réduites à néant. Paradoxalement, ce dénouement *tragique* s'inscrit donc en faux contre l'hypothèse vindicatoire. « Le terme de vengeance, habituellement associé aux motivations de l'exocannibalisme, est trompeur, car, initialement, égaliser est le principal et nuire le secondaire », comme le souligne Georges Guille-Escuret. En consommant les captifs et en renonçant

³¹ R. BRETON, *Dictionnaire caraïbe-français*, *op. cit.*, p. 113 et 225.

³² *Ibid.*, p. 208.

³³ *Anonyme de Carpentras*, p. 96-97. Le médecin de la seconde expédition de Colomb, Diego Álvarez Chanca, affirmait qu'ils étaient castrés à leur capture ; déclaration souvent remise en cause en raison de sa singularité, mais qui pourrait à la fois revêtir une explication biologique (disposer les captifs à grossir) et sociale (éviter qu'ils puissent avoir des enfants avec des femmes de la communauté) (Diego Álvarez CHANCA, *Carta*. Pub. dans Francisco MORALES PADRÓN, *Primeras cartas sobre América (1493-1503)*, Séville, Publicaciones de la Universidad de Sevilla, 1990, p. 118).

³⁴ Jean-Baptiste LABAT, *Nouveau voyage aux îles de l'Amérique*, Paris, Guillaume Cavelier, 1722, t. 4, p. 324.

³⁵ *Anonyme de Carpentras*, p. 97-98 ; DU TERTRE 1667-1671, t. 2, p. 406.

ipso facto à leur domination, les Caraïbes maintiennent la distinction fondamentale entre *vaincu* et *inférieur*³⁶.

L'origine et le dénouement de la guerre seraient, en résumé, moins significatifs que le découpage de l'espace social en ensemble de relations distinctives qu'elle permet. C'est ce que Lévi-Strauss suggère lorsqu'il avance que les conflits guerriers et les échanges économiques constituent deux aspects opposés, mais indissociables d'un même processus social en Amérique du Sud. Cependant tous les captifs ne sont pas propres à être consommés³⁷.

Les « ennemis contrefaits »

La guerre caraïbe telle qu'elle se déploie au XVI^e siècle contre les Européens ne semble guère différente, au premier abord, de celle qui vise l'ennemi traditionnel. Les archives des Indes conservent la trace d'une quarantaine d'expéditions caraïbes entre le XVI^e et le début du XVII^e siècle. Elles concernent les colonies espagnoles de Porto Rico, d'une part, celles des îles du sud de l'archipel (Margarita, Cumaná, Trinidad) et des côtes continentales, de l'autre. Chaque incursion, annuelle ou bisannuelle, se solde par d'importants dégâts matériels ; Amérindiens, Noirs, Espagnols et produits européens sont razzés³⁸. Mais avec le début de la colonisation officielle des Petites Antilles, dans les années 1620, les Indiens sont confrontés à une pression territoriale inédite. Les accrochages avec les Anglais et les Français sont alors fréquents, l'enlèvement de captifs demeure cependant une pratique relativement courante. Dans certains cas, le rapt apparaît même clairement comme l'élément déclencheur des hostilités. En 1639, par exemple, les Indiens caraïbes enlèvent plusieurs esclaves arawak sur l'habitation du sieur de L'Espérance à la Martinique. La guerre est alors évitée de justesse³⁹. En d'autres occasions, la capture de prisonniers est présentée comme secondaire. En 1640, après avoir été défaits par les Français à la Guadeloupe, les Indiens caraïbes « décharg[ent] leur rage et leur dépit » sur la colonie anglaise d'Antigua. Ils tuent cinquante hommes, en capturent huit, et enlèvent la femme enceinte du gouverneur, ses deux enfants, ainsi que trois autres femmes⁴⁰.

Malgré une certaine forme de continuité dans l'*etoucou*, les Indiens caraïbes font une distinction claire entre les Arawaks et leurs autres ennemis.

³⁶ Georges GUILLE-ESCURET, « Cannibales isolés et monarques sans histoire », *L'Homme*, 32, n° 122-124, 1992, p. 339 ; G. GUILLE-ESCURET, *Sociologie comparée du cannibalisme. 3, Ennemis intimes et absorptions équivoques en Amérique*, Paris, PUF, 2013, p. 8-24.

³⁷ Claude LÉVI-STRAUSS, « Guerre et commerce chez les Indiens de l'Amérique du Sud », *Renaissance*, 1, n° 1-2, 1943, p. 122-139.

³⁸ Voir Jean-Pierre MOREAU, *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu, 1493-1635*, Paris, Karthala, 1992.

³⁹ DU TERTRE 1667-1671, t. 1, p. 114-115.

⁴⁰ *Ibid.*, t. 1, p. 150.

Les Européens sont ainsi qualifiés d'ennemis (*etoûtou*) contrefaits (*noubi*) ; « à cause que nos habits ne sont pas ni si justes, ni si naturels que les leurs, car ils vont nus », prend soin de préciser Raymond Breton⁴¹. Influencé par sa culture des apparences, où civilité vestimentaire européenne et nudité incivile indienne se font antagoniquement face, le dominicain l'est certainement ici⁴². Mais le sort du captif européen ou noir n'en diffère pas moins effectivement de celui réservé à l'Arawak. Les prisonniers non-indigènes assommés au cours des *ouïcou* ne sont que rarement consommés. Plusieurs textes du XVII^e siècle évoquent des tentatives malheureuses qui se sont soldées par l'intoxication mortelle des consommateurs. Les Indiens caraïbes répugnent, au sens propre, à ingérer toute chair *exogène*, jugée impropre⁴³.

Par conséquent, la plupart des captifs européens et noirs échappent au sacrifice rituel, pour être intégrés à la machine productive caraïbe. Les femmes non-indigènes sont visiblement assimilées en tant qu'épouses captives, au même titre que les amérindiennes. Au tournant des années 1580, Luisa de Navarrete, une *morena libra* enlevée par les Indiens caraïbes à Porto Rico, devient ainsi l'*oubéerou* d'un capitaine de la Dominique⁴⁴. Contrairement aux captifs indigènes, un véritable travail de socialisation est alors opéré sur les non-indigènes. En 1581, le gouverneur de Porto Rico affirme qu'ils « sont autant Caraïbes que les autochtones, mangent de la chair humaine et les aident à nous faire la guerre »⁴⁵. Au XVII^e siècle, le cas du Dieppois Jean Jardin, enlevé très jeune par les Indiens, est exemplaire. Sa parfaite maîtrise de la langue et de la culture caraïbes en fait l'un des truchements les plus recherchés au moment de traiter avec les Amérindiens⁴⁶.

Si la captation demeure manifestement le moteur socioculturel de la guerre caraïbe, cette structure s'est adaptée à de nouveaux ennemis et est désormais stimulée par la conjoncture coloniale.

CAPITALISATION DE CAPTIFS ET MARCHANDISATION D'ESCLAVES

Durant deux siècles, les Européens ont été autant les acteurs que les témoins, plus ou moins conscients, des transformations de la société autochtone. En 1674, le sieur de La Borde, un laïc qui assiste les jésuites à Saint-Vincent, écrit : « depuis que les Caraïbes fréquentent avec les

⁴¹ R. BRETON, *Dictionnaire caraïbe-français*, op. cit., p. 113.

⁴² Voir Daniel ROCHE, *La culture des apparences : une histoire du vêtement (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Fayard, 1991.

⁴³ DU TERTRE 1667-1671, t 2, p. 406-407.

⁴⁴ Archivo general de Indias, Séville [désormais AGI], Patronato, 179, N. 4, R. 1, *Testigo Luysa de Navarrete*, le 19/10/1580, fol. 10r/v.

⁴⁵ AGI, Santo Domingo, 175, *Juan de Cespedes al rey*, San Juan, le 24/02/1581, fol. 4r.

⁴⁶ R. BRETON, *Relations*, op. cit., p. 53. DU TERTRE 1667-1671, t. 2, p. 368.

étrangers, ils changent de coutumes et de manière d’agir et renoncent à ce qui leur était le plus en recommandation »⁴⁷.

De la cannibalisation à la capitalisation

Aussi, lorsqu’en 1627-1628, Hessel Gerritsz minore le fait cannibale, il ne faut pas en conclure trop vite à la méconnaissance ou à la complaisance de ce cartographe de la Compagnie néerlandaise des Indes occidentales :

« Cette île de Dominica est très peuplée. La population [est] très guerrière [...]. Ils avaient l’habitude de manger de la chair humaine, désormais ils l’ont abandonnée, en se nourrissant de fruits, de poissons, de volaille, d’œufs, de [pommes de] pins, de bananes, d’ananas, de patates et de cassave⁴⁸ ».

Derrière l’apparent déterminisme écologique, où l’Indien considère son ennemi comme une proie banale, une simple ressource nutritive, il y a un constat bien réel : l’anthropophagie est en passe de disparaître dans la société amérindienne. Durant tout son séjour, le flibustier anonyme n’a assisté qu’à un seul sacrifice rituel, et toutes les sources postérieures confirment cette tendance. Au reste, la surreprésentation des mentions de rapt de femmes européennes et noires, dans les textes du XVII^e siècle, pourrait être un indice supplémentaire de ce recul irréversible du cannibalisme. Renonçant à sa finalité sacrificielle, l’*étoucou* se maintient, voire se renforce, dans ce qu’elle a encore de traditionnellement acceptable pour la communauté : l’enlèvement et l’assimilation des femmes.

Sans verser dans un fonctionnalisme excessif, la baisse démographique subie par les populations indigènes du bassin caraïbe est de nature à avoir modifié la valeur des captifs. À la fin du XV^e siècle, le médecin de la seconde expédition colombienne, Diego Alvarez Chanca, mentionne la consommation des fils engendrés en captivité par les femmes Arawak. Cette pratique n’est visiblement plus une norme absolue au XVII^e siècle. Certains de ces enfants sont désormais assimilés⁴⁹. De même, au XVI^e siècle, de nombreux témoignages évoquent l’exécution rituelle des *támon* sur la tombe de leur maître défunt. Vers 1580, Luisa de Navarrete assure que : « lorsqu’un Indien meurt, ses captifs sont tués pour continuer à le servir »⁵⁰. Au XVII^e siècle, ce n’est plus le cas. Si plusieurs auteurs font encore référence à

⁴⁷ Sieur de LA BORDE, *Relation*, *op. cit.*, p. 4.

⁴⁸ Hessel GERRITSZ, « Journaux et nouvelles tirées de la bouche de marins hollandais et portugais de la navigation aux Antilles et sur les côtes du Brésil » [1627-1628]. Trad. de E. J. Bondam, *Annaes da Biblioteca nacional*, 29, 1907, p. 114.

⁴⁹ D. Á. CHANCA, *Carta*, *op. cit.*, p. 118 ; Jean-Baptiste DU TERTRE, *Histoire générale des îles de S. Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l’Amérique*, Paris, Jacques Langlois, 1654, p. 449-450 ; DU TERTRE 1667-1671, t. 2, p. 379-380 ; Ch. de ROCHEFORT, *Histoire naturelle et morale*, *op. cit.*, t. 2, p. 219.

⁵⁰ AGI, Patronato, 179, N. 4, R. 1, *Testigo Luysa de Navarete*, le 19/10/1580, fol. 10r-v.

cette pratique, la plupart la considèrent comme révolue. En 1618-1620, l'auteur de l'*Anonyme de Carpentras* rapporte :

« Il y [a un captif noir] à la Martinique, qui appartient au capitaine Pilotte, qui a été plusieurs fois racheté de cette façon, aussi il travaille continuellement afin, dit-il, qu'il ne soit assommé, s'abstenant même de manger son saoul pour n'être lâché à sa besogne comme nous lui avons souvent ouï dire⁵¹ ».

En ne sacrifiant plus les *támon*, certains capitaines caraïbes commencent à capitaliser. La part croissante des captifs non-amérindiens dans les villages indigènes, à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, paraît en attester. Dans les années 1580, le témoignage de Luisa de Navarrete, fait état d'une trentaine d'Espagnols, hommes et femmes, et de plus de quarante Noirs vivant dans les huit *auté* de l'île. Vingt-cinq ans plus tard, le gouverneur de Trinidad affirme dans une lettre à Philippe III, qu'il y aurait, pour tout l'archipel, plus de 2 000 esclaves noirs chez les Indiens caraïbes⁵². Dans la pratique, les trophées guerriers ne sont donc plus redistribués au sein de l'économie coutumière de la haine. La chair et la force de travail sont deux dépouilles opimes inconciliables. Et ce mouvement d'accumulation des biens – accompagné par une forme de légitimation politique des capitaines, acquise au cours des négociations avec les Européens – a nécessairement eu des répercussions au niveau sociopolitique, dans l'élaboration des grandes figures caraïbes.

Les captifs dans l'économie coloniale

Si au XVI^e siècle et durant une partie du XVII^e siècle, les captifs sont sacrifiés, intégrés à la machine de production caraïbe, voire échangés contre un parent capturé par les Français⁵³, ils tendent, à partir de la fin du XVI^e siècle, à devenir des esclaves-marchandises. Dès 1609, une dénonciation à Philippe III révèle que le gouverneur de Trinidad autorise dans son île la vente d'Indiens de Guyane capturés par les Caraïbes⁵⁴. Au milieu du XVII^e siècle, les Indiens des Petites Antilles sont devenus les principaux fournisseurs des colonies européennes pour les « esclaves arouâgues » :

⁵¹ *Anonyme de Carpentras*, p. 71.

⁵² Tous n'ont pas été raziés, certains sont arrivés dans les îles caraïbes à la faveur de naufrages (AGI, Santo Domingo, 172, R. 3, *Relación de Diego de Salamanca*, San Juan, ca 1584-1587, fol. 285r-v ; AGI, Santo Domingo, 179, R. 4, N. 74, doc. 4, *Expediente sobre el castigo que se debe dar a los indios caribes de la Dominica, Marigalante y otras*, Trinidad, le 11/02/1612, fol. 2v).

⁵³ DU TERTRE 1667-1671, t. 2, p. 485.

⁵⁴ AGI, Santo Domingo, 84, *Pedro Suarez Coronel a Su Majestad*, le 08/06/1609, cité par J.-P. MOREAU, *Les Petites Antilles...*, op. cit., p. 174.

« car quand ils en ont pris plusieurs dans quelque expédition, après avoir assouvi leur rage sur quelqu'un de ces malheureux, et l'avoir boucané et dévoré dans un vin général, ils réservent ordinairement les femmes pour s'en servir aussi bien à leurs plaisirs, qu'à leur ménage et vendent les hommes et les jeunes garçons prisonniers aux Français, aux Hollandais ou aux Anglais, selon l'amitié et le commerce qu'ils entretiennent avec ces nations⁵⁵ ».

Mais, au-delà de ces transactions avouées, les Indiens caraïbes jouent également un rôle actif dans la traite négrière aux îles. L'ordonnance louis-quatorzienne du 23 septembre 1683 est l'un des rares documents à lever un bout du voile sur cette pratique souterraine, dont les contours restent difficiles à cerner. Il semble qu'à la faveur des tensions internationales, les Indiens caraïbes aient enlevé des esclaves noirs, principalement dans les colonies anglaises et hollandaises, pour les revendre ensuite dans les îles françaises⁵⁶. Il apparaît, en revanche, certain que les représentants du roi de France aux îles, tout en défendant l'Exclusif, savent, le cas échéant, participer à ce circuit parallèle. Ainsi, en février 1691, l'intendant des îles d'Amérique, Dumaitz de Goimpy, envisage de recourir aux Indiens pour la traite négrière vers l'île de la Grenade. Conscient de vouloir agir à l'encontre de la volonté royale, l'intendant pragmatique met en avant les défaillances de la Compagnie du Sénégal et un moyen de déstabiliser les colonies hollandaises et espagnoles, engagées contre la France dans la guerre de la ligue d'Augsbourg⁵⁷.

Sur le plan économique, la marchandisation des captifs par les Indiens caraïbes s'inscrit dans les mutations profondes qui traversent leur société entre la fin du XV^e et le début du XVIII^e siècle. Les sources du XVI^e siècle font référence à deux pôles principaux d'activité : l'horticulture et la collecte (la pêche et la chasse). La production d'un excédent est alors, semble-t-il, très limitée. La vision que nous offrent les sources au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles est radicalement différente. L'économie indigène tourne désormais essentiellement autour de quatre types d'activité : une horticulture et une collecte de surplus ; l'élevage réduit de gallinacés et de canidés ; des entreprises de pillage, en vue d'obtenir des captifs noirs ; un artisanat de troc, avec la production d'objets (hamacs de coton, paniers, etc.) uniquement destinés à être échangés avec les Européens. À la toute fin du XVII^e siècle, on assiste même à une monétarisation, au moins partielle, des échanges franco-indiens, comme en témoigne le dominicain Jean-Baptiste Labat :

⁵⁵ DU TERTRE 1667-1671, t. 2, p. 484.

⁵⁶ ANOM, A²⁴, *Ordonnance du roi portant défenses d'acheter des Nègres aux Indiens, et des Caraïbes et des terres-fermes, et d'apporter dans les îles des Nègres pour les vendre à peine de confiscation*, Fontainebleau, 23/09/1683, fol. 20v-21r.

⁵⁷ ANOM, C^{8A6}, *Dumaitz de Goimpy au roi*, Martinique, 16/02/1691, fol. 332r et 335v-336r.

« J'achetai deux grands arcs et un petit, avec deux douzaines de flèches, dont la moitié était empoisonnée et dont l'autre moitié était pour la chasse et pour la pêche. J'eus avec cela deux boutons [*i.e.* massue] et trois paniers caraïbes. Cette partie me coûta quelques sols marqués avec sept à huit pots d'eau-de-vie⁵⁸ ».

CONCLUSION

À l'instar de ce qu'a pu observer Thierry Saignes chez les Chiriguano (Avá Guaraní), les Indiens des Petites Antilles vont passer du cannibalisme à l'esclavagisme et admettre leur propre soumission en vendant certains de leurs captifs-esclaves aux colons européens⁵⁹. Il reste néanmoins difficile d'apprécier la portée de toutes ces reconfigurations, tant il est vrai que les observations sur les Amérindiens des Petites Antilles tendent à se stéréotyper au long du XVII^e siècle et plus encore au XVIII^e siècle, jusqu'à fixer les Indiens dans une intemporalité mythique ; ceux-là mêmes qui ont inspiré un Jean-Jacques Rousseau ou un John Locke.

⁵⁸ J.-B. LABAT, *Nouveau voyage aux îles*, *op. cit.*, t. 2, 1694, p. 55.

⁵⁹ Thierry SAIGNE, « La guerre contre l'histoire : les Chiriguano du XVI^e au XIX^e siècle », *Journal de la Société des Américanistes*, 71, 1985, p. 175-190.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	7
Bibliographie de Bernard Grunberg	13

PREMIÈRE PARTIE LES CONQUISTADORES ET LEUR UNIVERS

Éric ÉCHIVARD Hernan Cortés, Nuño de Guzmán et le <i>licenciado</i> Juan de Salmerón. Trois témoignages sur l'action des conquistadores	23
Patrick LESBRE Esquisse de Juan Tirado, conquistador	35
Jérôme JUE Un conquérant irrésolu : Guillaume de Caën et la colonisation française en Amérique du Nord	53
María del Carmen MARTÍNEZ MARTÍNEZ Conquistadores en la Corte : méritos, peticiones y mercedes	65
Karine LEFEBVRE Le devenir des conquistadores et leur rôle dans la société novo-hispanique. Le cas de la région d'Acámbaro	75
Nadine BÉLIGAND Le tombeau d'un héros au cœur de la tempête. La pérégrination transatlantique des restes d'Hernán Cortés.	89
Élisabeth BELMAS Les échanges ludiques entre la France et l'Espagne, XVI ^e -XVII ^e siècles	107
Évelyne SAMAMA Ballotés par les flots... mal de mer et médecine Antique	119

DEUXIÈME PARTIE LES NÉGRIERS ET L'ÉCONOMIE ATLANTIQUE

Pieter C. EMMER The Sailor as Capitalist. The Buccaneers and the Investments in the first Sugar Plantations in the non-Spanish Caribbean	135
Sylvie COLFORT	

La traite négrière à travers le regard de deux officiers nantais de la première moitié du XVIII ^e siècle	147
Norma Angelica CASTILLO-PALMA Les mots de la traite négrière et de la contrebande d’esclaves en Nouvelle-Espagne aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	159
Olivier GRENOUILLEAU Traite, esclavage, abolition : de l’originalité du cas espagnol	173
Patrick VILLIERS La Fayette et l’émancipation des esclaves de la Guyane (1785-1802)	187
Benoît ROUX De l’économie de la haine à l’économie de traite. Captifs et (ré)organisation sociale chez les Indiens caraïbes au XVII ^e siècle	195
Mickaël AUGERON Un esclavage méconnu : les Amérindiens en France au XVIII ^e siècle	209

TROISIÈME PARTIE LES INQUISITEURS FACE AU MONDE INDIGÈNE

Sylvie PEPERSTRAETE Les prêtres indigènes dans les récits des conquistadores de Mexico	233
José CONTEL El diablo habita en el paraíso terrenal. Tlálloc visto por los cronistas religiosos de la Nueva España	253
Patrick JOHANSSON Hernán Ruiz de Alarcón : inquisiteur, humaniste et poète	265
Éric ROULET L’idolâtrie des pères, la dévotion des fils. La permanence des rituels indigènes à Totolapa à l’époque coloniale (Nouvelle-Espagne, milieu du XVI ^e siècle)	285
Jacqueline de DURAND-FOREST Heurt et malheur d’une « relation » sur les pratiques idolâtriques d’Indiens de l’Oaxaca au XVII ^e siècle	293
Éric TALADOIRE Les Amérindiennes en Europe (1493-1616)	307

QUATRIÈME PARTIE
ÉCRITURES ET RÉÉCRITURES DE L'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE

Jean-Paul DUVIOLS À bord avec Christophe Colomb. Le témoignage de Miguel de Cuneo, 1495	321
Franck LESTRINGANT Les portraits de Fernand Cortès et François Pizarre d'après <i>Les Vrais Pourtraits et vies des hommes illustres</i> d'André Thevet (1584)	343
Pierre RAGON Les lectures françaises de Bartolomé de Las Casas, de Jacques de Miggrode à l'abbé Grégoire	353
Guy ROZAT Pourquoi repenser la conquête du Mexique aujourd'hui ?	369
Francisco GONZÁLEZ-HERMOSILLO ADAMS Une étude historiographique et linguistique d'un épisode de la conquête de Cholula	383
José Luis de ROJAS El factor tiempo en la conquista de México	397
Julian MONTEMAYOR Les échos de la Conquête en Nouvelle-Espagne un demi-siècle plus tard	407